

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du 18 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique FAUBET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal: 11/09/2018.

PRESENTS: FAUBET Dominique, RAPET Pascal, BRAU Rolande, ARNAUD Henri, CURILLON Romuald, BATTOCCHIO Jérôme, VAN DE KERCHOVE Martine, BLANC-TARIS Guy, AUGÉARD Serge, DA SILVA TOME Americo, TERRIEN Sonia, TAROT Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES : PUJOLS Sandrine, ERCEAU Karl.

SECRETAIRE DE SEANCE: BRAU Rolande.

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion à l'Association Voisins Vigilants.
- Rentrée Scolaire et animation périscolaire.
- Avancement des travaux Assainissement sanitaires du groupe scolaire.
- vente MOTHE
- Achat terrains TARIS.
- Attribution d'une subvention à l'association les loges Virelart'daises.
- Décision modificative.
- Réveillon
- Cérémonie du 11 novembre
- Questions diverses.

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.
Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.**

ADHESION A LA SOCIETE VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et considérant l'intérêt d'adhérer à la société VOISINS VIGILANTS, pour utiliser un dispositif favorisant la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité et facilitant l'entraide et la solidarité en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage. Le but étant de mettre en relation les membres de cette communauté par le biais d'une plateforme de communication.

L'abonnement annuel s'élève à 800 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- d'adhérer à la SAS VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES Dont le siège social est situé 45 rue Joliot Curie - Hôtel technologique 13382 MARSEILLE Cedex 13.
- La cotisation de 800 € sera imputée sur le compte 6281.

RENTREE SCOLAIRE ET ANIMATION PERISCOLAIRE.

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les NAP étant supprimés deux ateliers ont été créés, temps d'étude surveillée et découverte espagnol. L'inscription à l'espagnol ayant eu un grand succès, deux groupes ont été mis en place. Un groupe avec les élèves de CE1 /CE2 et un avec les élèves de CM1 / CM2.

Le temps d'étude surveillée va passer d'une heure à une demi-heure, car estimé suffisant pour les devoirs.

AVANCEMENT DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT SANITAIRES DU GROUPE SCOALIRE.

Les travaux ont bien avancé. Reste à venir les cloisons, les lavabos avec jambage et finition du plafond des nouveaux WC.

L'aire de jeux est commencée et devrait être terminée d'ici peu.

VENTE MOTHE.

Monsieur le Maire rappelle l'information du 07/08/2018 sur la mise en vente du bien MOTHE et présente au conseil municipal l'estimation du bien, établie par l'Agence technique départementale GIRONDE RESSOURCES le 31/08/2018 et son montant total estimé à 70 000 € pour les parcelles A 1123,1125,360,361 Majereau. « Un terrain de 1772 m2 comportant un ensemble de bâtiments à l'état d'abandon, avec toitures endommagées. Les terrains sont en emplacement réservé dans le PLU de la commune.

Plusieurs bâtiments à l'abandon dont la plupart ont une toiture ajourée. Une partie de l'ensemble des parcelles n'est pas constructible du fait de la présence d'une écurie à proximité.

La recherche des ventes de terrains à bâtir sur la commune de Virelade a permis d'identifier que le prix moyen au m2 se situe aux alentours de 67 €. Environ la moitié de la surface des parcelles n'est pas constructible du fait de la distance de 50 mètres à respecter avec l'écurie se trouvant à proximité. La partie non constructible de la parcelle peut être évaluée à 30€/m2 soit 26580€ et la partie constructible à 50€/m2 soit 44300 € pour un total de 70000€. »

Considérant le bien évalué à sa juste valeur et sa situation dans deux emplacements réservés du PLU, ER5 et ER6,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de faire une proposition d'achat des bâtiments en ruine avec terrains, ensemble de 1772 m2, situés chemin de la Palue, cadastrés parcelles A 360, A 361, A 1123 et A 1125 Majereau, s'élevant à la somme de 70.000 € (Soixante-dix mille euros), achat ayant pour but de nettoyer pour rendre plus agréable ce quartier et de créer des logements.

- DECIDE de passer l'acte authentique et éventuellement un sous-seing privé, avec Mme MOTHE Florence ou le liquidateur.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à intervenir, le sous-seing privé et tous documents y afférents.

- DIT que ces actes seront établis chez la SCP DEVEZE HADDAD Notaires à PODENSAC.
- DIT que les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.
- DIT que la dépense sera imputée au Budget annuel et que la Commune aura recours à l'emprunt pour cette acquisition.
- Donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ACHAT TERRAINS TARIS.

M. Guy BLANC-TARIS se retire au moment du vote.

Monsieur le Maire présente le dossier d'acquisition de deux terrains situés en palus, en bordure du grand collecteur et de la Garonne, cadastrés section A parcelles n°785 et 212 au Tucau. Le but de l'opération est de les acquérir pour créer une aire d'accès direct à la Garonne. La superficie des deux terrains totalise 9697 m², l'estimation établie le 31/08/2018 par l'Agence technique départementale GIRONDE RESSOURCES évalue les deux terrains à 3000 €, correspondant au prix de vente demandé par le propriétaire. Considérant la superficie et l'emplacement du terrain,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de passer l'acte authentique et éventuellement un sous-seing privé, avec M. TARIS Didier, pour l'achat des terrains situés au Tucau, cadastrés A 785 et 212, s'élevant à la somme de 3.000 € (trois mille euros), achat ayant pour but de créer une aire d'accès direct à la Garonne.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à intervenir, le sous-seing privé et tous documents y afférents.
- DIT que ces actes seront établis à l'Office Notarial SCP DEVEZE – HADDAD à Podensac.
- DIT que les frais de Notaire et les frais annexes seront à la charge de la Commune.
- DIT que la dépense sera imputée au Budget annuel.
- DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment informer de cette décision la Communauté de Communes Convergence Garonne.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES LOGES VIRELART'DAISE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour une nouvelle Association de la Commune: les loges Virelart'daise.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
DECIDE l'octroi d'une subvention de 420 € (quatre cent vingt euros)
à cette nouvelle Association pour l'aider dans son projet.

- La dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2018.
- Subvention accordée 420 €.
- Etat des crédits de ce compte :
- Crédits prévus au budget 2018 : 6400 €
- Crédits déjà engagés en 2018 : 5795 €
- Crédits disponibles : 605 €
- Crédits disponibles après versement : 185 €

DECISION MODIFICATIVE POUR OPERATION 113 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018.

CREDITS A OUVRIR

Imputation chapitre article opération	Nature	Montant	
21 / 21538 / 113 Eclairage public	Autres réseaux	10 000,00	
Total		10 000,00	

CREDITS A REDUIRE

Imputation chapitre article opération	Nature	Montant	
21 / 2188 / 112 Travaux de Voirie	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	
Total		10 000,00	

REVEILLON.

Les affiches et les inscriptions doivent être finalisées la semaine prochaine. La distribution devrait avoir lieu au plus tard la première semaine d'octobre. Le plan des tables sera fait par Martine VAN DE KERCHOVE suivant les informations obtenues du secrétariat. Les menus personnalisés sur les tables seront créés par Pascal RAPET et Karl ERCEAU.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.

Pour ce centenaire une messe sera célébrée l'après-midi avant la cérémonie au monument aux Morts. Le tout sera suivi d'un vin d'honneur.

Monsieur le Maire doit se renseigner de l'horaire de la messe pour prévenir au plus vite les jeunes sapeurs-pompiers de la section du Mascaret de Béguey, qui se feront un plaisir d'être présents.

QUESTION DIVERSES.**- LA COMMUNAUTE DES GENS DU VOYAGE.**

Les gens du voyage sur autorisation sont venus s'installer sur notre commune, comme l'an passé.

Aucun problème n'a été signalé lors de leur présence du 26 août au 05 septembre.

La somme de 160 € a été versée en compensation par la Communauté à l'ordre du CCAS.

- INFOCOM, L'AGENDA 2019.

Une réunion de préparation se tiendra très prochainement avec Monsieur le Maire, Sonia TERRIEN, Martine VAN DE KERCHOVE et Pascal RAPET pour travailler sur l'élaboration du petit agenda 2019 de la Commune.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les conseillers Municipaux,